

# UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

-----

## VICE-PRESIDENCE

EN CHARGE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE L'URBANISME

-----

Arrêté N° 16 - 024/ VP-MAPEATU/CAB  
Portant nomination du Prof **THAOUBANE Said Ali**, en qualité de Point Focal National de la Convention de Minamata sur le Mercure

## LE VICE-PRESIDENT

- Vu la constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001,  
Vu la loi référendaire portant révision de la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, promulguée par le Décret n° 09-066/PR du 23 mai 2009,  
Vu le Décret N°16-106/PR, du 14 juin 2016, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores modifié,  
Vu le décret N° 16-095/PR du 31 mai 2016, relatif à la composition du Gouvernement et aux S.E. de l'Union des Comores ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Prof **THAOUBANE Said Ali**, Point Focal National de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits chimiques (SAICM) et enseignant-chercheur à l'Université des Comores, est nommé Point Focal National de la Convention de Minamata sur le Mercure.

**Article 2** : le présent arrêté prend effet à partir de sa date de signature, il sera enregistré au journal officiel et publié partout ou besoin sera.

Moroni, le 25/06/2016



MOUSTADROINE ARDOU

### Ampliation :

- Ministère des Relations Extérieures,
- Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture
- Direction générale de l'Environnement et des Forêts
- Secrétariat Intérimaire de la Convention de Minamata/PNUE
- Archives
- Intéressé